

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 SG 45 Convention de mécénat pour l'animation de l'espace public.

M. Jean-Louis MISSIKA et Mme Célia BLAUEL, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 par lequel Mme la Maire de Paris propose de signer une convention de partenariat avec la société SAINT-GOBAIN ;

Sur le rapport présenté par M. Jean Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} Commission et Mme Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de la convention de mécénat avec SAINT-GOBAIN.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention susmentionnée.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO